

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2010005

Signataire : ML/SRC

OBJET :Attribution d'une subvention complémentaire de 25 000 € au CMA Escrime - Exercice 2010

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L2312 -1 et L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de partenariat passée entre la Ville et le CMA Escrime pour l'année 2010,

Vu la subvention d'un montant de 61 200 € allouée au CMA Escrime pour l'année 2010,

Vu le budget communal,

Considérant le maintien des activités du CMA Escrime au sein de l'Espace Rencontres,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE : d'allouer une subvention complémentaire de 25 000 € au CMA Escrime

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal sur l'article 6574.

Pour le Maire

L'adjoint délégué